

COPIES PROFESSIONNELLES  
**NUMÉRIQUES**  
D'ARTICLES DE PRESSE



**RÉPARTITION** des droits  
du 2<sup>nd</sup> semestre **2010**

ORIGINE DE VOS DROITS

CONTENU DE VOS RELEVÉS

ÉDITEURS CONCERNÉS

**avril 2011**



Ils proviennent des redevances facturées par le CFC aux organisations au titre des copies numériques professionnelles

Dans le cadre du mandat que vous lui avez confié, le CFC vous reverse deux fois par an les redevances qu'il perçoit auprès des entreprises et des administrations auxquelles il a accordé l'autorisation de reproduire et de rediffuser des articles de presse au format numérique.

Vous recevez ainsi aujourd'hui les droits provenant des sommes facturées aux organisations :

- au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2010 (elles correspondent aux copies effectuées au premier semestre 2010) pour les reproductions et les rediffusions d'articles de presse :
  - sous forme de panoramas de presse<sup>1</sup>, sur les intranets des entreprises et des administrations ou via leurs extranets ;
  - ou mises à disposition de leurs clients par des sociétés spécialisées dans la veille de presse dans le cadre d'une prestation de clipping<sup>2</sup>.

■ au cours de l'année 2010 pour les reproductions et les rediffusions d'articles de presse sous forme de copies de travail diffusées de façon non structurée ou, au contraire, réalisées dans le cadre de bases documentaires.

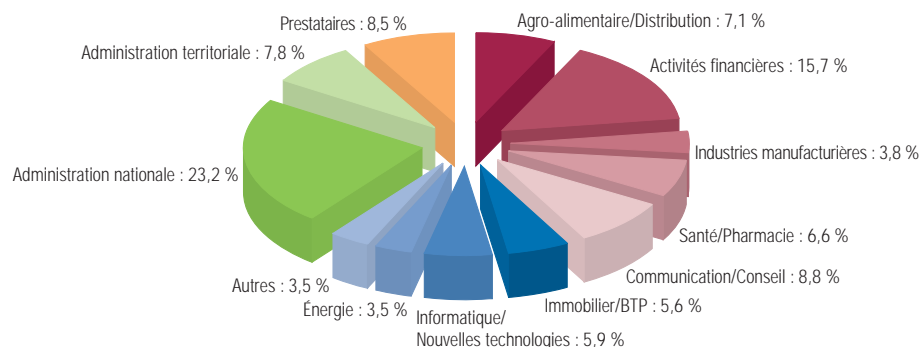
Ces sommes peuvent également provenir de factures antérieures non recouvrées pour la précédente répartition ou de régularisations rétroactives d'utilisateurs.

Le montant total mis en distribution s'élève à 5 322 146 €, soit une augmentation de 41,7 % par rapport à la répartition d'avril 2010.

Cumulé aux sommes versées en décembre dernier (3,6 M€), le CFC vous a ainsi distribué 8,9 M€ au titre de l'ensemble des redevances facturées en 2010 aux organisations pour leurs reproductions numériques de publications.

## ORIGINE DES REDEVANCES FACTURÉES AU COURS DU 2<sup>ND</sup> SEMESTRE 2010 :

60,5 % des sommes perçues proviennent des entreprises, 31 % des administrations et 8,5 % des prestataires de services.



## Ce que vous devez faire pour que le CFC vous reverse les sommes :

**1** Vérifier que les titres inscrits sur vos relevés appartiennent bien à votre catalogue. Dans le cas contraire, notifier les titres concernés au CFC et soustraire les sommes attribuées à ces œuvres du montant total hors taxe figurant sur votre relevé.

**2** Établir au CFC une facture égale au montant total TTC inscrit sur votre relevé récapitulatif (soustraction faite, le cas échéant, des sommes qui vous ont été attribuées par erreur). Le taux de TVA à appliquer est de 5,5 % sauf si vous n'êtes pas assujéti à la TVA.

**3** Vérifier la validité de votre relevé d'identité bancaire inscrit sur le relevé récapitulatif et, si ce n'est pas le cas, en envoyer un au CFC.

**4** Après réception des sommes, reverser aux auteurs des publications concernées la part qui leur revient conformément aux accords conclus avec eux.

<sup>1</sup> Panorama de presse : ensemble de reproductions, intégrales ou non, d'articles parus dans différentes publications de presse, consacrés à un ou plusieurs thèmes, selon une périodicité déterminée et mis à disposition pendant une durée limitée. Le panorama de presse relève du domaine de la compilation, bien qu'il soit plus connu sous l'appellation impropre de "revue de presse".

<sup>2</sup> Prestation de clipping : prestation de surveillance de presse, effectuée par un prestataire pour le compte d'un tiers donneur d'ordre donnant lieu à la mise à disposition d'articles sélectionnés à un interlocuteur désigné par le donneur d'ordre, et ce, sans périodicité déterminée autre que celle résultant de la parution de chaque article.



Ils vous précisent le montant des droits qui vous revient, par organisation et par type d'usage

Après prélèvement de ses frais de gestion, le CFC répartit les sommes qu'il a perçues, titre par titre, en tenant compte des deux critères suivants :

- le nombre d'articles reproduits pour chaque publication ;
- le tarif de référence par article fixé par l'éditeur pour chaque titre.

La présente répartition comporte le solde des droits perçus pour le premier semestre 2010. En effet, comme vous le savez, le taux réel de frais de gestion du CFC n'est connu qu'à la clôture des comptes d'une année. C'est donc un taux provisionnel (11,81 %) qui avait été appliqué en décembre dernier, lors de la distribution des droits du 1<sup>er</sup> semestre. Le taux de

frais pour l'année 2010 étant désormais connu et applicable (11,01 %), nous procédons aujourd'hui au versement du différentiel créditeur.

Enfin, afin de vous rendre compte le plus précisément possible de l'utilisation de vos publications dans les entreprises et les administrations, 3 types de relevés vous sont adressés. Ils vous permettent de connaître le montant des droits qui vous revient, pour chacun de vos titres, par type d'usage (panoramas de presse clients finaux<sup>1</sup>, panoramas de presse prestataires<sup>2</sup>, clipping prestataires<sup>3</sup> et copies numériques internes - CNI<sup>4</sup>) et par utilisateur.

## 1

### Le RELEVÉ DÉTAILLÉ du montant des droits affectés à chaque publication

Ce relevé vous est fourni au format papier et numérique.

Il s'agit des références à rappeler sur la facture à adresser au CFC.

Il s'agit de la période au cours de laquelle le CFC a facturé les sommes qui sont aujourd'hui distribuées. Les raisons pour lesquelles certaines sommes n'ont pu vous être reversées les années ou le semestre précédents, sont les suivantes :

- les sommes qui vous étaient dues auparavant n'excédaient pas 150 € ;
- vous n'avez pas envoyé de facture lors de la dernière distribution.

Les numéros ISSN permettent d'identifier directement un périodique. Il se peut cependant que ce numéro n'apparaisse pas sur votre relevé pour un ou plusieurs de vos titres, notamment lorsqu'il ne figurait pas sur les outils bibliographiques utilisés par le CFC pour identifier vos publications

COPIES NUMÉRIQUES PROFESSIONNELLES			
			<b>C.F.C.</b>
<u>DÉTAIL DES DROITS FACTURABLES</u>			
<b>Relevé n°2011 - E000179</b>			
<b>Ayant droit : 54321 - ÉDITEUR X</b>			
Marque d'édition : ÉDITIONS X1			
DISTRIBUTION	ISSN	TITRE	TOTAL
2 <sup>e</sup> semestre 2010	0002-3334	"LA LETTRE DU RÉPARTITEUR"	22,05
Solde 1 <sup>er</sup> semestre 2010	0002-3334	"LA LETTRE DU RÉPARTITEUR"	138,25
2 <sup>e</sup> semestre 2010	0007-2165	"RÉPARTIR MAGAZINE"	193,77
CNI 2010 *	0007-2165	"RÉPARTIR MAGAZINE"	6,75
Solde 1 <sup>er</sup> semestre 2010	0007-2165	"RÉPARTIR MAGAZINE"	7,19
<b>Sous total H.T.</b>			<b>376,24 €</b>
<small>* Il s'agit des copies numériques internes d'articles de presse - copies de travail, bases de données documentaires - (hors panoramas de presse) facturées aux organisations en 2010.</small>			
Édité le 22/04/11			Page 1

Il s'agit du titre des publications ayant fait l'objet de copies.

Il s'agit du total qui vous est dû pour cette marque d'édition précise.

<sup>1</sup> Panoramas de presse Clients finaux : il s'agit des exemplaires de panoramas de presse reproduits et/ou re-diffusés numériquement par les organisations ayant conclu un contrat avec le CFC, que ces articles proviennent ou non d'un prestataire de services.

<sup>2</sup> Panoramas de presse Prestataires : il s'agit des exemplaires de panoramas de presse fournis par les prestataires de services disposant d'un contrat avec le CFC, à leurs clients.

<sup>3</sup> Clipping Prestataires : il s'agit des exemplaires d'articles de presse fournis dans le cadre d'une prestation de clipping, par les prestataires de services disposant d'un contrat avec le CFC, à leurs clients.

<sup>4</sup> Copies numériques internes : il s'agit des copies et des re-diffusions numériques d'articles de presse sous forme de copies de travail ou issues de bases de données documentaires (hors panoramas de presse) réalisées par les organisations disposant d'un contrat avec le CFC.

## 2

### Le RELEVÉ RÉCAPITULATIF SEMESTRIEL des sommes à facturer

Ce relevé (au format papier et numérique) indique le montant total des sommes que doit vous reverser le CFC. Il comprend à la fois les redevances qui vous sont dues ce semestre et éventuellement celles que vous n'avez pas facturées les années ou semestres précédents.

Il s'agit, d'une part, du numéro des relevés pour lesquels vous n'avez pas établi de facture les semestres précédents et pour lesquels vous n'avez pas reçu les sommes correspondantes, et, d'autre part, du numéro du relevé détaillé de ce semestre.

Le taux de TVA à appliquer au montant hors taxe que vous devez nous facturer est de 5,5 % sauf si vous n'êtes pas assujetti à la TVA.

Destinataire : 809

**COPIES NUMÉRIQUES PROFESSIONNELLES**

**RELEVÉ SEMESTRIEL**  
(2<sup>e</sup> semestre 2010 + CNI 2010 annuel + solde 1<sup>er</sup> semestre 2010)

Récapitulatif des sommes à facturer

ÉDITEUR X - MARQUE D'ÉDITION : ÉDITIONS X1

Relevé	Total
2010-E000035	165.99 €
2011-E000179	376.24 €
<b>Sous total H.T.</b>	<b>542.23 €</b>

Total H. T. : 542.23 €  
T.V.A. 5.50 % : 29.82 €  
**Total TTC à nous facturer : 572,05 €**

Pour faciliter et accélérer le versement des droits par le CFC, nous souhaitons privilégier le règlement par virement. Sauf mention de votre part, notre règlement sera viré sur le compte suivant :  
BANQUE XXXX FR ODEON : 12121-11111-12121121212-12

Édité le 22/4/11 Page 1 sur 1

Sommes qui vous sont dues.

Montant total de la facture que vous devez faire parvenir au CFC afin qu'il vous règle cette somme.

## 3

### Le RELEVÉ DE L'ORIGINE DES DROITS reversés

Ce relevé (au format numérique) détaille l'origine des droits que vous percevez, par type d'utilisation, pour chacune de vos publications. Il précise, pour chaque organisation ayant déclaré vos titres, sa localisation géographique et le montant des droits qui vous revient.

Titre de la publication utilisée par toutes les organisations citées sur cette page.

Il s'agit des organisations ayant reproduit et déclaré votre publication pour cette période (ou exceptionnellement pour une période précédente si la déclaration d'œuvres est parvenue trop tardivement au CFC).

Vos relevés distinguent les 4 types d'utilisation de vos publications :

- Panoramas de presse Clients finaux
- Panoramas de presse Prestataires
- Clipping Prestataires
- Copies numériques internes

**Répartition du 22 avril 2011, détail par cocontractant** **C.F.C.**

Facturation	2010 (2 <sup>e</sup> semestre)		
Droits	Copies numériques professionnelles		
Œuvre	RÉPARTIR MAGAZINE		
Marque	ÉDITIONS X1		

Type d'utilisation	Raison Sociale	Dpt - Ville	Droits
Panoramas de presse Clients finaux	AUTORITE COPIES PRO	75 - PARIS CEDEX 06	83,32 €
	GROB Frères SA	31 - TOULOUSE	49,00 €
	WIL informatique	69 - Lyon Cedex	32,67 €
	PHINAËLLE Ile de France	94 - GENTILLY	13,49 €
	Banque ALA / DENYSE	59 - DOUAI	7,13 €
<b>Total Panoramas de presse Clients finaux</b>			<b>185,61 €</b>
Panoramas de presse Prestataires	LOUAD	44 - SAINT-REMI	3,10 €
	CHASTA PRESSE	13 - AIX-EN-PROVENCE	1,20 €
<b>Total Panoramas de presse Prestataires</b>			<b>4,30 €</b>
Clipping Prestataires	LOUAD	44 - SAINT-REMI	1,50 €
	CHASTA PRESSE	13 - AIX-EN-PROVENCE	1,19 €
<b>Total Clipping Prestataires</b>			<b>2,69 €</b>
Panoramas de presse Extranet	Groupe BAYSON	93 - BAGNOLET	1,17 €
<b>Total Panoramas de presse Extranet</b>			<b>1,17 €</b>
Copies numériques internes	LABELLE PHARMA	75 - PARIS	6,75 €
<b>Total Copies numériques internes</b>			<b>6,75 €</b>
<b>Total général</b>			<b>200,52 €</b>

Période au cours de laquelle le CFC a facturé aux organisations les sommes qui vous sont aujourd'hui distribuées.

C'est le montant des droits qui vous sont dus au titre de l'utilisation de cette publication, pour ce type d'usage et par cette organisation

Pour les CNI, le montant des redevances ne peut être indiqué que de façon globale.



351 éditeurs, représentant 1 836 titres de presse, se sont vus attribuer des droits

Ainsi, près de 97 % des éditeurs ayant confié leurs droits au CFC, dans le cadre des copies numériques internes d'articles de presse, sont concernés par cette répartition semestrielle.

Redistribution des sommes facturées en :	Nombre d'éditeurs recevant			Évolution des sommes distribuées
	plus de 100 000 euros	entre 10 000 et 100 000 euros	plus de 1 000 euros	
2009	20	55	137	+ 37 %
2010	25	66	225	+ 36 %

Pour plus d'informations sur la gestion de vos droits numériques, n'hésitez pas à consulter notre site internet :

[www.cfcopies.com](http://www.cfcopies.com)

(rubrique : Vous êtes auteurs/éditeurs)